

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothésiste :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° P19- 061482

Optique *57425*  Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : *2291*

Société :

RHM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : *CHAFFI KHALED*

Date de naissance : *08/09/1957*

Adresse : *28 G.T AL ASSIL MOHAMMED*

Tél. : *0668407177*

Total des frais engagés : *1,900.00* Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur ADDA Abderrahim  
OPHTALMOLOGISTE  
584, EL Hassania, EL Alia  
5 23 28 45 39/Fax 05 23 28 13 65  
mchaffi@media

Date de consultation : *23/11/2020*

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *Mohammed*

Le : *25/01/2021*

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
3 Nov 2020	CS		25000	Docteur ADDA Abdellatif OPTALMO OGLISTE 584 EL Hassania 1. EL Alia 06 23 28 45 39/Fax 06 23 28 13 63 Mehammedia

## EXECUTION DES ORDONNANCES

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIQUE SAFY Chadia SAFY Opticienne - Optométriste 1. Sebta, Imm. Tournessol N°6 Magasin N° 20 Mohammedia tel: + 85 28 67 89 <i>S</i>	25-1-21		Monture 24 progressifs			1250,00 3400,00 <u>T: 4650,00</u>
		INFE 2.095006490.				

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	B 00000000 35533411	Coefficient des travaux
	D		G	
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr ADDA abderrahim  
Spécialiste des Maladies et Chirurgie  
des Yeux et Annexes  
Contactologie

Diplomé de la Faculté de Médecine  
de Bordeaux II  
de Cluj Napoca  
(Ex. attaché des Services  
d'Ophtalmologie de Bordeaux II)  
(SUR RENDEZ-VOUS)

الدكتور عبد الرحيم  
اختصاصي في أمراض وجراحة  
العيون  
والعدسات اللاصقة  
خريج كلية الطب ببردو II  
وكلوج نابوكا  
ملحق سابق بمستشفيات ببردو  
(بالموعد)

23 Nove 2020

Mohammedia le: .....

CHAFFI CHALED

cent mme +VC

Vision de loin

- Oeil Droit:

$$(85^\circ + 95^\circ) = +0,25$$

- Oeil Gauche:

$$(100^\circ + 0,25) = +1$$

OPTIQUE SAFY  
Chadia SAFY

Opticienne - Optométriste  
Chadia Imm. Tounessol N°6  
Sofia N° 2 Mohammedia  
Télé: 0523 28 67 89

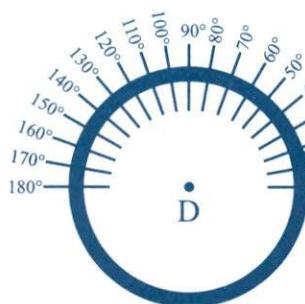
Vision de près

- Oeil Droit:

100dpt + 2,50

- Oeil Gauche:

DP = 64 mm



Dr ADDA Abderrahim  
OPHTHALMOLOGISTE  
584, EL Hassania - EL Alia  
Mohammedia  
0523 28 45 39 / Fax 0523 28 13 65

OPTIQUE SAFY  
INPE N° 095006490

Mohammedia le 25 janvier 2021

FACTURE N° 6017

Mr : CHAFI KHALID

Ordonnance du Docteur		ADDA ABDERRAHIM				
	œil droit			œil gauche		
	sph.	cyl.	axe	sph.	cyl.	axe
Loin	0,25	0,50	85°	1	0,25	100°
Près	Add. + 2,50					
Désignation					Prix TVA Incuse	
Monture:	CELLULO					1 250,00
Verres:	ZEISS 1.5 LIGHT D BLEU					
OD	0,25	(+0,50 à 85°)				1 700,00
OG	1,00	(+0,25 à 100°)				1 700,00
ADDITION :	Add. +2,50					
	 Optique Safy Opticienne - Optométriste Bd. Sébta, Imm. Tournessol N°6 Magasin N° 2 Tél. : 05 23 28 67 89					
TOTAL						4 650,00
DROIT DE TIMBRE				0,25%		11,625
TOTAL						4 661,63

MONTANT EN LETTRE QUATRE MILLE SIX CENTS SOIXANTES ET UN DIRHAMS 63 CTS

BD Sébta imm. Tournessol r magasin n° 2 28000 Mohammedia Tél. 05 23 28 67 69

RC 12 222 IF 54502043 PATENTE 39241520 ICE 00182 97 28 0000 26

CNSS 4641131 INPE N° 095006490